

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-636

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable du service bâtiment de la
Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ENEDIS sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le
stationnement **41 rue des Bouchers** à l'occasion du stationnement d'une
nacelle dans le cadre d'une pose de protection de chantier,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 23 juillet 2026,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous les
véhicules ou engins à deux roues seront interdits le **23 juillet 2026 de 14h30
à 16h30** :

- Rue des Bouchers sur la partie comprise entre l'avenue
de la Vallée des Près et la rue de Cabourg, au droit des
travaux.
- Sur 2 emplacements de stationnement situés devant le
n°41.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
ENEDIS.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement
pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jérôme VIVIER

Pôle Patrimoine - Centre technique municipal - 12, rue Saint-Loup - BP 21215 - 50002 Bayeux Cedex - Tél : 02 31 51 26 60



www.bayeux.fr